



# Vieilles-Maisons Infos

## Communication Municipale

Mairie de Vieilles-Maisons sur Joudry  
12, rue du Bourg  
45260 VIEILLES-MAISONS

Avril 2021

n° 23

Téléphone/répondeur/enregistreur : 02.38.92.42.51

Adresse Internet : [mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr](mailto:mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.vieillesmaisons.fr](http://www.vieillesmaisons.fr)

Facebook : [www.facebook.com/vieilles.maisons.3](https://www.facebook.com/vieilles.maisons.3)



## PANNEAU POCKET

Vous souhaitez être informés sur l'actualité de notre commune ?

Une nouvelle « appli mobile » est maintenant disponible !

**SIMPLE et GRATUIT et 100% anonyme !**

La commune de Vieilles-Maisons sur Joudry a fait le choix de mettre en place l'application mobile PANNEAUPOCKET. Celle-ci vous tiendra informée en temps réel de l'actualité, des événements et des diverses informations concernant notre commune.

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en cherchant « PanneauPocket » sur Appstore, Playstore ou AppGallery.

Désignez ensuite notre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET

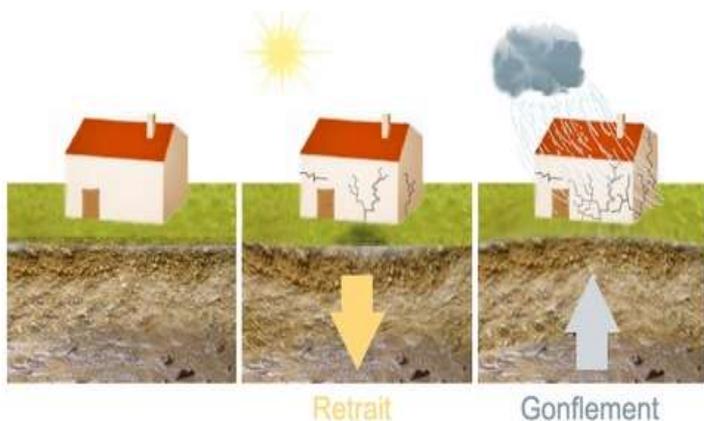
- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

PANNEAUPOCKET Disponible gratuitement sur

## SECHERESSE



Dans l'optique d'une éventuelle reconnaissance de l'Etat en catastrophe naturelle de la commune concernant les dommages causés par des mouvements de terrain, consécutifs à la sécheresse 2020, nous vous invitons à déposer à la mairie un dossier comprenant un courrier explicatif des dommages et quelques photos à l'appui.

Attention ! Une déclaration préventive de sinistre auprès de votre assurance doit être faite en simultané.

Les personnes concernées seront informées de la décision prise par le Ministère de l'Intérieur.

## La fibre bientôt à Vieilles Maisons !

Des travaux d'aiguillage et de tirage de câbles optiques auront lieu sur la commune à partir d'avril 2021.



## Le Club informatique toujours dans les tuyaux !

Les restrictions liées à la pandémie de COVID 19, nous ont obligé à retarder la mise en place du Club informatique. Mais pas d'inquiétude ! Cette nouvelle section du Comité des fêtes verra enfin son démarrage dès la fin des restrictions sanitaires.

Nous préviendrons les personnes déjà inscrites de la date de réunion d'information.

Si vous souhaitez vous inscrire, prenez contact auprès de la Mairie au 02.38.92.42.51 (aux horaires de secrétariat)



# CIVISME

## REGLES DE BON VOISINAGE ET RESPECT DE LA VOIE PUBLIQUE

Il nous appartient à nous, Vetula-domussiens, de faire que notre village soit agréable et qu'il y fasse bon vivre. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier.

**Stop aux bruits inutiles !** Tous les bruits (appareils bruyants, outils de bricolage/jardinage, aboiements en continu...), sont autant de nuisances sonores qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage.



- Les horaires autorisés sont :
- ✓ Jours ouvrables : 8h à 20h
  - ✓ Samedi : 9h à 12h et 14h30 à 19h
  - ✓ Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui (entre 22h et 7h) sont punis d'une amende pour les contraventions de 3e classe.



### **Brûlage des déchets**

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts :**

**C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !**

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Cependant quelques dérogations sont possibles comme le brûlage des végétaux secs et uniquement hors période de sécheresse, épisode de vent et n'occasionnant pas de gêne pour les voisins.

### **Obligation d'entretien et d'élagage**

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Ce règlement s'applique également sur les chemins ruraux.



L'entretien des busages qui accèdent à une maison ou à un terrain agricole est à la charge des particuliers.

### **Respect des lieux publics**

Il est strictement interdit d'abandonner, de déposer ou jeter des dépôts sauvages sur la voie publique, les trottoirs, les fossés ou encore sur les aires de jeux.

Des poubelles ainsi que des containers de recyclage sont à disposition dans votre village. Ce type d'acte est puni d'une amende de 135€.

**Tous ensemble, prenons soin de notre espace public pour que chacun s'y sente bien !**



## DECHETS DANS LA NATURE

Volontairement ou involontairement, des déchets se retrouvent dans la nature, dans la rue, sur le bord des routes et dans les espaces verts des communes et mettent des années à disparaître tout en polluant l'environnement.

Le Conseil Municipal Jeunes de Coudroy - Vieilles-Maisons - Châtenoy, engagé pour la protection de l'environnement, organise son ramassage de débris annuel le :

**29 mai 2021**

**RDV à la mairie de Châtenoy à 9h30**

(Si les conditions sanitaires le permettent)

Les participants partiront par petits groupes dans les 3 communes pour une activité ludique et utile à la nature !

Prévoyez votre pique-nique pour le midi à l'Etang Communal de Châtenoy.

Si possible, venez avec des gants et votre gilet jaune. Nous vous recommandons également de faire du covoiturage ou de venir à vélo !

Surveillez la page Facebook de Vieilles-Maisons et les Panneau Pocket des communes pour plus d'informations.



## TRI DES DECHETS : il y a du nouveau !



Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le SICTOM a simplifié les règles de tri des emballages.

A partir de maintenant, vont dans le bac jaune :

- Les sacs, suremballages, sachets, pots, barquettes en plastique et polystyrène (**nouveau**)
- Les petits emballages en aluminium comme les capsules, les couvercles, les bouchons, les opercules (**nouveau**)
- Les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les emballages en carton et en métal (pas de changement)

En effet, la question est simple : « *C'est un emballage ?* » Si oui, qu'il soit en plastique, en carton, en métal, déposez-le dans le conteneur jaune !

Bien vidé, en vrac (pas dans un sac) et sans l'imbriquer avec d'autres emballages.

Les consignes pour le tri du papier et du verre n'ont pas changé. Consultez le site web du SICTOM en cas de doute :

[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

**A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE :  
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT  
ET VONT DÉSORMAIS DANS LE CONTENEUR JAUNE**

- Les emballages en plastique  
Bouteilles, bidons, flacons
- Les emballages en métal
- Les emballages en carton et les briques alimentaires
- Pots, barquettes, sacs, sachets, boîtes et films en plastique
- Petits emballages en aluminium

**NOUVEAU !**

Le Conseil Municipal de la commune de Vieilles-Maisons a décidé de centraliser le tri dans le bourg (proche des terrains de tennis/pétanque et de l'atelier municipal). Prochainement, les bacs de tri de Grignon déménageront à cet endroit.

**Attention aux petits emballages qui ont tendance à se disperser plus facilement autour des bacs !**

# LE POINT DES TRAVAUX

## Auberge de Grignon

Suite au déblaiement, de nombreux travaux imprévus ont dû faire l'objet de nouvelles études techniques. Après un arrêt de presque 2 mois, les travaux ont repris : charpentiers, maçons et menuisiers travailleront jusqu'en juillet pour terminer la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le Président du Département, Marc Gaudet, accompagné des Vice-Présidents et des chargés de mission du développement touristique étaient en visite à Grignon le 22

février ; ainsi le département s'engagerait à financer l'étude d'aménagement du site et sa mise en valeur, en plus de leur participation au coût de la restauration de l'auberge, des premiers travaux de stationnement et de sécurité de circulation.

La 2<sup>ème</sup> tranche, à la charge de la Commune, débutera au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 après le rachat du bâtiment auprès de l'EPFLI.

L'Association des Jardins de la Voie Romaine est déjà sur site pour débiter dès cette année des cultures légumières et des actions d'animation en collaboration avec la Maison des Loisirs et de la Culture.

**Ainsi nous vous attendons nombreux pour la 1<sup>ère</sup> manifestation de 2021 à Grignon les 10 et 11 juillet...**

## Etang d'Orléans et sentier de la rigole

En vue de l'entretien par le Département des ouvrages hydrauliques de l'étang d'Orléans et de l'étang des Bois, en mars dernier, l'ONF a coupé et enlevé les bois exploitables sur la digue de l'étang d'Orléans et le long du sentier de la rigole.

Une remise en état du sentier est prévue avant la repousse de printemps et sans broyage afin de permettre à la végétation de repartir sur les bas-côtés du sentier. Les fossés seront nettoyés.

Le Département va réaliser pour sa part cet été des travaux sur les ouvrages de la digue elle-même. En accord avec la Fédération de Randonnée le Département mettra en place une déviation du GR3B le temps des travaux, afin que les randonneurs ne débouchent pas dans le chantier.

Pour plus d'informations, vous pourrez consulter les panneaux explicatifs qui viennent d'être installés à l'entrée du chantier.

## Embellissement de la commune

Vous avez sûrement déjà remarqué de nouvelles plantations à plusieurs endroits sur le territoire de la commune.

Le Département a alloué une subvention exceptionnelle aux communes, à investir dans des plantations, pour soutenir le secteur horticole du département, durement touché par le 1<sup>er</sup> confinement au printemps 2020. Ainsi, notre commune a mis en place plusieurs périodes de plantations fin 2020. Il faudra patienter un petit peu pour voir grandir et fleurir le tout, mais on dirait que c'est bien parti !

Les Vetula-domussiens se questionnent sur les plantations le long de la D88 entre le Petit Sauvage et la rue des Maquisards... En effet, une belle lignée de charmilles y a été plantée, alternée de quelques rosiers. Pourquoi ces plantations ? A la demande du Département, la Commune a dû sécuriser ce nouveau chemin piétonnier dit « des collégiens » en créant une séparation naturelle entre le goudron et ce sentier. Et pourquoi les petits tubes verts ? Simplement pour rendre les plantations plus visibles aux automobilistes qui feront, espérons-le, un peu plus attention en passant pour leur laisser toutes leurs chances de bien grandir.

